

à en souffrir, faire des propositions pratiques aux Etats-Unis et rechercher quel que moyen d'obtenir que notre population poursuivre sa marche en avant dans la voie du commerce et de la prospérité, comme elle faisait autrefois et comme elle ferait vraisemblablement encore si l'on n'était venu l'empêcher d'exporter ses pommes de terre; car, en fin de compte, notre situation est aujourd'hui beaucoup moins avantageuse qu'avant la réduction du tarif américain. Sous le régime de l'ancien tarif américain, nous pouvions, en certaines circonstances et en dépit d'un droit presque prohibitif, exporter des pommes de terre aux Etats-Unis.

En 1912, il y eut disette de pommes de terre en Amérique; le Nouveau-Brunswick expédiait alors les siennes jusqu'en Colombie-Anglaise. Les expéditeurs étaient alors en mesure de solder le coût du transport du Nouveau-Brunswick à la Colombie-Anglaise et de payer la pomme de terre de \$1.50 à \$1.75 le baril. Cette disette se faisait sentir aux Etats-Unis, et les bulletins font voir que le Nouveau-Brunswick y en exportait quelque 11,000 boisseaux en mars 1912; 83,000 en mai; 28,000 en mai 1913, et 36,000 en juin, et cela en dépit d'un droit de 25 pour 100. On voit par là que l'abolition des droits favoriserait les affaires et que nos cultivateurs trouvaient un débouché aux Etats-Unis, même à une époque où l'écoulement de leurs produits ne s'y faisait qu'avec assez peu de profit pour eux. Maintenant qu'ils n'y peuvent plus exporter la pomme de terre, leur situation est plus mauvaise qu'autrefois.

J'appelle là-dessus l'attention du ministre pour faire voir quel est le malheur qui menace les Provinces maritimes et à quel point l'intérêt national exige que le marché américain nous soit accessible, si l'on veut que notre population continue d'avancer comme elle devrait dans la voie du commerce, du développement et de la prospérité.

M. J. W. EDWARDS (Frontenac): L'honorable député de Carleton (M. Carvell) a commencé par citer ces mots: "les sots se précipitent",—nous laissant le soin de deviner le reste de la phrase, et il s'est immédiatement mis à l'œuvre pour démontrer à quel point le proverbe lui est applicable.

Si mon honorable ami s'était dégagé de l'esprit de parti pour traiter cette question, s'il ne s'était inspiré que du seul intérêt de sa province natale, il se fût abstenu d'un grand nombre des observations qu'il

[M. Carvell.]

a faites. L'honorable représentant de Muskoka (M. Wright) n'avait rien dit, à ce qu'il me semble, qui autorisât le député de Carleton à le prendre à parti de façon aussi cavalière. Il n'avait aucune raison, non plus, de parler comme il a fait des mérites de mon honorable ami de Dufferin (M. Best), au point de vue de l'intelligence et des affaires, ni de demander quels sont les gens qui élisent un homme tel que lui. Je crois bien qu'on ne trouverait pas un seul libéral dans le comté de Dufferin pour voter pour un homme tel que le représentant de Carleton; je suis persuadé que même dans leurs moments de plus profond égarement, les libéraux de ce comté n'oseraient jamais faire porter leur choix sur un tel homme.

Quel besoin l'honorable député avait-il d'insinuer que mon honorable collègue de Muskoka avait discuté ces choses au sein des loges des rangs reculés de la campagne? Quel rapport cela a-t-il avec la motion dont la Chambre est saisie? Conçoit-on le député de Carleton faisant partie d'une loge quelconque? Pas moi. Je suis persuadé qu'il ne pourrait se faire admettre au sein d'aucune association d'hommes portant le nom de loge, de conseil, de cour, ou autrement désignée. S'il venait jamais à occuper un grade dans une loge quelconque, j'imagine que ce serait pour ne jouer qu'un rôle insignifiant, celui du bouc, par exemple.

C'est bien en vain que l'honorable député affirme que ces observations de ce soir ne lui sont pas dictées par l'intérêt politique. Conçoit-on le représentant de Carleton prenant la parole à la Chambre pour traiter une question sans s'inspirer de motifs politiques! Au cours de ses allusions à différents représentants de l'Ontario, il a parlé en termes assez peu polis des habitants de cette province. Il oublie ce qui s'est passé dans sa propre province. S'il exerçait autant d'influence qu'il dit dans la province du Nouveau-Brunswick, le résultat de la dernière élection y eût assurément été différent. Je suppose qu'il a dû parler pommes de terre au cours de la période électorale de 1911; encore, devait-il s'agir de bien petites pommes de terre. De 151 qu'elle était en 1908, sa majorité s'est trouvée réduite à 11 voix en 1911, et il paraît que n'eussent été son grand talent d'avocat et les subtilités dont il sut tirer parti, il n'occuperait pas aujourd'hui de siège à la Chambre.

Le représentant de Northumberland (M. Loggie) a dû, lui aussi, cultiver la pomme de terre, puisque sa majorité de 981 s'est